

1 Contexte et problématique

Le CNA plénier a adopté à l'unanimité, en janvier 2019, l'avis n°82 du Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb). Cet avis est issu d'une saisine de juillet 2017 ayant conduit à quinze mois de travaux du groupe de concertation présidé par Jean-Luc Angot. La vice-présidence était assurée par Pierre Le Neindre. Les positions avancées dans l'avis sont le fruit d'une construction consensuelle qui résulte des échanges et des débats entre les membres du groupe de concertation, en s'appuyant sur les compétences de chacun et sur un processus d'auditions d'experts et de spécialistes. Ainsi, les propositions développées dans l'avis sont fondées sur la base d'opinions argumentées et discutées collectivement.

Le groupe de concertation a été mis en place suite à la diffusion d'images choquantes dans les médias. Une Commission d'enquêtes parlementaire, présidée par Olivier Falorni, dont l'objectif était de faire la lumière sur la protection animale et les conditions de l'abattage dans les abattoirs français. La première proposition de ce rapport a été de mettre en place un Comité national d'éthique des abattoirs, au sein du CNA.

2 Enjeux

L'abattoir se situe au carrefour d'**enjeux sociétaux** (protection animale, éthiques, sanitaires : santé animale et humaine, sociaux), **économiques et scientifiques majeurs**.

Enjeu de protection animale

La protection animale minimale obligatoire en abattoir relève de la responsabilité première de l'exploitant. Celle-ci est supervisée par les services de l'État.

La question de la protection animale se focalise aujourd'hui sur la question de la qualité du milieu de vie et des techniques mises en œuvre. La Directive sur le bien-être des poulets de chair et le règlement n°1099/2009 sur le bien-être des animaux à l'abattoir sont révélateurs de ces évolutions et proposent une synthèse entre les objectifs de résultats et les obligations de moyens.

Dans le contexte de l'abattoir, les opérateurs doivent mettre en place un système de contrôle de l'étourdissement et doivent formaliser les modes opératoires normalisés (MON).

Enjeu social pour les salariés des abattoirs et des services vétérinaires

Différents points critiques ont pu être mis en avant lors des travaux : la formation, le bruit, les cadences, les gestes répétitifs, la chaleur, le sang, l'humidité, les odeurs et les vibrations. Les améliorations techniques des chaînes d'abattage de ces dernières années ont toutefois permis de soulager les opérateurs des gestes les plus difficiles et les plus répétitifs.

Enjeu sociétal

La consommation de viande et de produits issus de l'élevage est devenue, depuis quelques années, un sujet de controverse dans la société. Des questions sont posées sur l'impact environnemental de la production de viande, sur les modes de production et sur la protection animale tout au long de la filière et enfin sur les méthodes d'abattage. La façon de consommer est influencée par ces changements de société.

Enjeu sanitaire

Compte tenu des risques pour la santé publique, les abattoirs sont soumis à un agrément sanitaire et à une inspection vétérinaire permanente destinée à apporter toutes les garanties de sécurité sanitaire aux consommateurs de viandes.

En matière de santé animale, l'abattoir constitue un maillon essentiel de la surveillance dans le cadre de la lutte contre les maladies animales, zoonotiques ou non

Enjeu économique

La consommation de la viande rouge baisse en France depuis la fin des années 1980.

Depuis une cinquantaine d'année, le nombre d'abattoirs a baissé. Ce phénomène est observable dans toutes les régions de France et concerne aussi bien les abattoirs publics que privés. La tendance est à la concentration sur un plus petit nombre d'abattoirs privés. Sur les 125 abattoirs (hors ceux de volailles) ayant fermé leurs portes entre 2002 et 2010, 64 produisaient moins de 1000 tonnes de carcasse par an.

Ces fermetures posent la question de la pérennisation des circuits courts et du transport des animaux, enjeux économique et de protection animale.

Les abattoirs, qui sont en grande partie implantés près des lieux d'élevage, sont pourvoyeurs d'emploi, directs et indirects.

Les abattoirs sont structurellement confrontés aux problèmes de rentabilité et de financement des investissements.

Enjeu scientifique

L'amélioration des conditions d'hébergement et de mise à mort des animaux nécessite des efforts de recherche et de développement conséquents. Ces recherches doivent apporter des connaissances à tous les acteurs de la filière. Elles se font en lien avec la montée des préoccupations sociétales sur cette question. Les résultats de différentes études menées depuis quelques années ont permis d'apporter des informations scientifiques et objectives, permettant d'alimenter un débat sociétal et scientifique complexe.

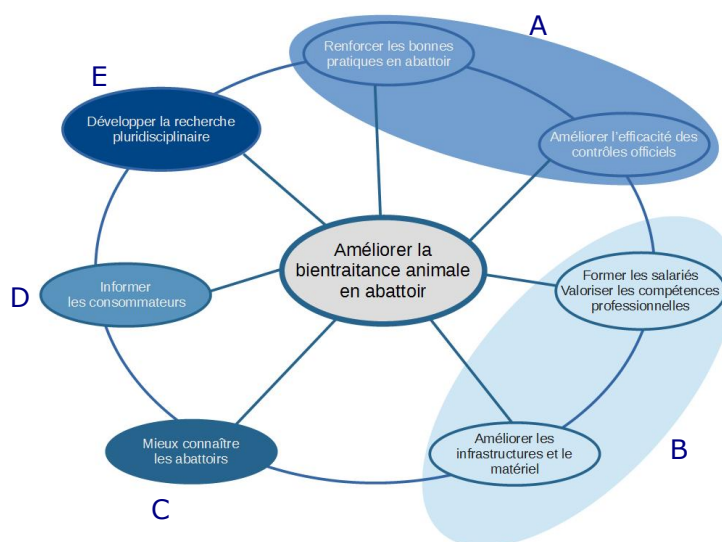
Il existe aujourd'hui une reconnaissance scientifique de la sensibilité et de la conscience chez les animaux. Les travaux récents ont permis de mettre en évidence les effets du stress et de la douleur sur le comportement des animaux à l'abattoir. Ces avancées permettent également d'améliorer les conditions de travail des salariés en anticipant les réactions des animaux et en évitant au maximum les accidents.

Les fiches

Huit fiches thématiques reprennent les grandes thématiques et les questions abordées au sein du groupe de concertation. Elles permettent d'apporter des précisions sur les recommandations ainsi que d'exposer des sujets identifiés pendant les réunions :

- Définitions, caractéristiques et typologie des abattoirs ;
- Contexte réglementaire de la protection animale en abattoir ;
- Les salariés des abattoirs et des services vétérinaires d'inspection.
- Approches philosophiques des relations entre les humains et les animaux.
- Histoire de la consommation de la viande en France.
- Dérogation à l'étourdissement dans le cadre des pratiques religieuses.
- Conscience et inconscience.
- Méthodes d'étourdissement.

Schéma des 5 ambitions partagées



4 Recommandations du Conseil National de l'Alimentation

Le CNA a identifié 53 recommandations, dont 12 recommandations « clés », à destination de l'ensemble des acteurs privés et publics intervenants dans les abattoirs.

Ces recommandations poursuivent **5 ambitions partagées**.

Le CNEAb a formulé une recommandation spécifique visant à le pérenniser en tant qu'espace unique de dialogue entre toutes les parties prenantes et contributeur aux politiques publiques et privées.

A – Renforcement des bonnes pratiques en faveur de la protection animale en abattoir et amélioration de l'efficacité des contrôles officiels

Le CNEAb insiste sur la nécessité d'harmoniser, d'intensifier et de suivre le déploiement des bonnes pratiques à l'abattoir, à l'échelle de l'ensemble des acteurs. Cela se fera notamment via la validation et la diffusion des guides de bonnes pratiques ou via la mise en place de grilles d'évaluation de la bientraitance animale en abattoir, réalisées par les professionnels, en collaboration avec des organisations de protection animale.

Le CNEAb souligne par ailleurs l'importance de mettre en place des espaces d'échanges entre acteurs au sein des abattoirs et de protéger le responsable protection animale et les lanceurs d'alerte.

Il est également proposé d'optimiser les contrôles des services vétérinaires de l'État pour assurer un contrôle permanent.

B – Acquisition, gestion et valorisation des compétences professionnelles

Les métiers dans les abattoirs, tant sur la partie production que sur les contrôles, ne sont pas ou peu connus et reconnus. Le CNEAb recommande de mieux valoriser ces métiers et de reconnaître les qualifications professionnelles, notamment via un renforcement du contenu des formations initiales et continues. Des campagnes d'information et de valorisation à destination du grand public devraient être mise en place.

Il apparaît également nécessaire de mieux former aux bonnes pratiques d'abattage et de poursuivre la réflexion sur les conditions d'abattage sans étourdissement, dans une perspective d'évolution.

C – Recensement et suivi des abattoirs, aménagement et fonctionnement des abattoirs

Le CNEAb estime important d'avoir une meilleure connaissance des abattoirs. Pour cela, il recommande la constitution d'une base de données d'ici fin 2019 à partir, entre autres, des données de l'Observatoire national des abattoirs. Elle sera enrichie par les professionnels et les services vétérinaires de l'État.

Le CNA insiste sur l'importance d'orienter les investissements, notamment dans le cadre du plan d'investissement issu des États généraux de l'alimentation, vers une amélioration de la répartition territoriale pour limiter les transports d'animaux.

Le CNEAb recommande également d'améliorer les infrastructures et le matériel, ainsi que de soutenir les abattoirs mettant en place des pratiques garantissant une amélioration des conditions de manipulation et d'abattage des animaux.

La bientraitance animale est étroitement liée au bien-être des salariés. Ainsi, le CNEAb recommande d'améliorer les conditions de travail des salariés dans les abattoirs.

D – Information du consommateur

Les abattoirs ne sont pas ou peu connus du grand public. Afin de pallier ce manque, il est essentiel de développer une information claire, sans message publicitaire, rédigées en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par le processus d'abattage, y compris les associations de protection animale. Cette information doit être basée sur des messages prenant en compte les données acquises de la science et formulée dans une forme compréhensible par les consommateurs. Ainsi, le CNEAb recommande que lui soit confié le mandat de proposer une stratégie d'information pour tous les publics.

Le CNEAb recommande également d'assurer une meilleure information du consommateur sur le bien-être des animaux d'élevage, qui intègre la bientraitance à l'abattoir. Cette information pourrait prendre la forme d'un étiquetage sur le produit. Il sera nécessaire de mettre en place une étude sur les bénéfices attendus ainsi que sur les impacts d'un tel étiquetage. Ce sujet étant complexe, le CNEAb doit continuer sa concertation pour aboutir à une proposition de solution opérationnelle sur la base d'indicateurs à définir par le Centre national de recherche sur le bien-être animal.

Le Conseil National de l'Alimentation en bref

Instance consultative indépendante

Le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Il est consulté sur la définition de la politique publique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la filière alimentaire sur des sujets tels que la qualité des denrées alimentaires, l'information des consommateurs, l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation, la prévention des crises, etc.

Parlement de l'alimentation

Positionné comme un « parlement de l'alimentation », le CNA développe depuis plus de 30 ans un processus de concertation intégrant les préoccupations des filières et de la société civile. Réalités du monde professionnel et attentes des consommateurs entrent ainsi en compte dans les débats.

E – Recherche

Le CNEAb recommande de développer une approche transversale de la recherche sur les abattoirs et de coordonner, aux niveaux national et européen, les équipes de recherche travaillant sur la protection animale en abattoir, la qualité de vie au travail des salariés et des SVI ainsi que sur la relation entre les deux et de mettre en place une tête de réseau.

Il recommande également de soutenir financièrement les projets de recherche et de favoriser la recherche pluridisciplinaire ainsi que d'orienter les projets vers des besoins identifiés.



Composition

Répartis en huit collèges, ses 62 membres représentent les principaux acteurs de la filière alimentaire : producteurs agricoles, transformateurs et artisans, distributeurs, restaurateurs, associations de consommateurs et d'utilisateurs des systèmes de santé, de protection de l'environnement, d'aide alimentaire, de protection animale, de prévention et de lutte contre l'obésité, syndicats de salariés, ainsi que des personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique, les collectivités territoriales et les ministères concernés sont aussi membres de droit.

Pour la mandature 2016-2019, le CNA est présidé par M. Guillaume GAROT, Député et ancien ministre délégué à l'agroalimentaire.



Conseil National de l'Alimentation

251, rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15
www.cna-alimentation.fr - 01 49 55 80 78
cna@agriculture.gouv.fr - @CNA_Alimentation